

NE PAS DIFFUSER, PUBLIER OU DISTRIBUER A TOUTE PERSONNE SITUEE OU RESIDANT DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION OU IL EST ILLEGAL DE DISTRIBUER CE COMMUNIQUE

COMMUNIQUE DE PRESSE

**REALISATION DE L'OFFRE D'ECHANGE
ET DE LA SOLLICITATION DE CONSENTEMENT**

- La clôture de l'opération de refinancement renforce significativement la situation financière d'Atalian et lui donne une plus grande flexibilité pour déployer sa nouvelle feuille de route stratégique et positionner le groupe en leader européen du *Facility Management* centré sur le client, tout en améliorant sa rentabilité
- Le soutien massif des porteurs d'obligations témoigne d'une confiance affirmée dans la stratégie et le *Business Model* d'Atalian
- Cette opération de refinancement permet à Atalian de réduire la valeur nominale de sa dette long terme de 400 millions d'euros, d'allonger la maturité de celle-ci de 4,5 ans jusqu'en juin 2028 et de réduire de manière significative ses charges annuelles d'intérêt cash

Paris (France) – 28 mars 2024 – Atalian, leader européen indépendant dans le domaine des services externalisés pour les entreprises et les administrations, a annoncé aujourd'hui le dénouement de l'Offre d'Echange et de la Sollicitation de Consentement précédemment annoncées, ainsi que la réalisation de l'opération de refinancement décrite dans son Mémoire d'Offre d'Echange daté du 23 février 2024. Il est fait référence au communiqué de presse publié par Atalian le 23 février 2024 relatif au lancement de l'Offre d'Echange et de la Sollicitation de Consentement (le « Communiqué de Presse de Février ») disponible sur le site internet d'Atalian : <https://atalian.com/investors-area/investors-news/>. Les termes définis utilisés dans ce communiqué ont la signification qui leur est donnée dans le Communiqué de Presse de Février, sauf indication contraire.

A compter de ce jour, le Groupe a :

- remboursé 400 millions d'euros d'Obligations Existantes et
- émis pour 836 millions d'euros d'Obligations Garanties de Premier Rang avec un taux d'intérêt nominal de 8,5 % (3,5 % payables en numéraire et 5 % payables en nature (PIK)) et arrivant à échéance le 30 juin 2028 (les « Nouvelles Obligations »).

Cette opération de refinancement est une étape clé pour Atalian car elle permet au Groupe de réduire la valeur nominale de sa dette à long terme de 400 millions d'euros, d'allonger la maturité de sa dette obligataire de 4,5 ans jusqu'en juin 2028 et de réduire de manière significative sa charge d'intérêt annuelle décaissée. Par conséquent, le Groupe est désormais parfaitement équipé pour déployer son plan stratégique centré autour du client et de la profitabilité.

Frédéric Baverez, Président exécutif d'Atalian, a commenté : *"Le succès du refinancement de notre dette obligataire, avec le soutien massif de plus de 98 % des porteurs d'obligations, démontre la confiance de nos partenaires financiers dans la stratégie et le Business Model d'Atalian. Ce refinancement nous permet de réduire notre dette brute de 400 millions d'euros, d'allonger l'échéance de 4,5 ans et de réduire considérablement la charge annuelle d'intérêts décaissée. Nous disposons ainsi d'une plus grande flexibilité financière pour mettre en œuvre une feuille de route stratégique solide, portant des améliorations opérationnelles et financières. Ceci nous permettra de continuer à servir nos clients avec des services de Facility Management de haute qualité tout en étant innovants, agiles et réactifs. Nous sommes maintenant bien armés pour devenir le partenaire préféré de nos clients dans la mise en œuvre de services FM spécifiques ou globaux.*

Je tiens à remercier tous nos partenaires financiers pour leur confiance en Atalian et à féliciter les équipes impliquées dans le succès de cette opération de refinancement complexe."

L'Offre d'Echange et la Sollicitation de Consentement ont expiré le 22 mars 2024 à 17 heures, heure de Londres. Toutes les conditions liées à la réalisation ont été satisfaites et la Date de Réalisation a eu lieu ce jour, le 28 mars 2024.

Tous les Obligations Existantes qui n'ont pas été échangées contre des Obligations Nouvelles ont été annulées conformément aux termes de l'Offre d'Echange et de la Sollicitation de Consentement. Les Obligations Existantes qui n'ont pas été valablement apportées avant la Date Butoir ont été annulées et réémises au bénéfice de l'Agent qui les détiendra au profit des Détenteurs d'Obligations concernés pendant une durée de 12 mois, conformément aux termes de la Période de Détention par l'Agent.

Informations additionnelles

Toutes les informations, y compris les termes et conditions de l'Offre d'Echange et de la Sollicitation de Consentement, sont fournies dans le Mémoire d'Offre d'Echange.

Pour contacter l'Agent de la Période de Détention, veuillez contacter :

Kroll Issuer Services Limited

Adresse : The Shard, 32 London Bridge Street, Londres SE1 9SG, Royaume-Uni

Courriel : atalian@is.kroll.com

Téléphone : +44 20 7704 0880

Site internet : <https://deals.is.kroll.com/atalian>

A l'attention de : Thomas Choquet et Alessandro Zorza

Pour toute question sur les aspects financiers de l'Offre d'Echange et de la Sollicitation de Consentement, veuillez contacter :

Rothschild & Co

Arnaud Joubert

Courriel : arnaud.joubert@rothschildandco.com

Vincent Danjoux

Courriel : vincent.danjoux@rothschildandco.com

Messier et Associés

Jean-François CIZAIN

Courriel : jfc@messier-associes.com

Téléphone : +44 (0)758 42 46 178

Pour toute autre information, veuillez contacter :

La Financière Atalian S.A.S

Contacts Investisseurs :

Alexandra Fichelson

Courriel : investorcontact.fr.ags@atalianworld.com

Téléphone : +33 (0)6 18 26 13 12

Contacts Média:

Image Sept

Charlotte le Barbier

+33 6 78 37 27 60

clebarbier@image7.fr

Sergio de la Calle

+33 6 69 58 42 34

sdelacalle@image7.fr

À propos d'Atalian

Avec un chiffre d'affaires de près de 2 milliards d'euros, plus de 65 500 employés et une présence dans 19 pays, Atalian est un leader européen indépendant des services externalisés aux entreprises et aux administrations. Le Groupe compte plus de 20 000 clients dans le secteur tertiaire et industriel. Ses services s'articulent autour de plusieurs métiers : Facility Management, Propreté, Sécurité et Sûreté, Maintenance Multi-Techniques & Energy Management, Accueil.
Pour obtenir plus d'informations, veuillez consulter www.atalian.com.

Avis important

Le présent document ne constitue pas une offre de valeurs mobilières sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique ou à l'égard de leurs ressortissants au sens des dispositions de la loi américaine sur les valeurs mobilières (*US Securities Act*). Les valeurs mobilières mentionnées dans le présent document n'ont pas été, ne seront pas enregistrées, et ne peuvent être offertes ou cédées aux États-Unis d'Amérique, pour le compte ou le bénéfice de leurs ressortissants, sauf en vertu d'une exemption d'enregistrement. Aucune offre publique de valeurs mobilières n'est faite aux États-Unis d'Amérique.

Ce communiqué, le Mémorandum d'Offre d'Echange ainsi que tout autre document ou acte relatif à l'Offre d'Echange, ne sont pas réalisés et n'ont pas été approuvés par une personne ayant autorité au sens de la section 21 de la loi anglaise relative aux services et marchés financiers (*Financial Services and Markets Act 2000*), telle qu'actuellement en vigueur (le « **FSMA** »). En conséquence, ces documents et/ou actes ne sont pas diffusés et ne doivent pas être portés à la connaissance du grand public au Royaume-Uni. Conformément aux dispositions de l'article 21 du FSMA, la diffusion de ces documents et/ou actes est exemptée de la restriction sur les promotions financières car ils sont uniquement destinés, et ne peuvent être communiqués, qu'à (1) des personnes qui ont une expérience professionnelle en matière d'investissements, et qui répondent à la définition de « professionnels de l'investissement » consacrée par l'article 19(5) du *Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005* (l'« **Ordonnance** ») ; (2) les personnes visées à l'article 43, paragraphe 2, de l'Ordonnance ; (3) les sociétés à forte valeur nette, et les autres personnes auxquelles ces documents peuvent être légalement communiqués conformément à l'article 49, paragraphe 2, points a) à d) de l'Ordonnance ; ou (4) toute autre personne à laquelle ces documents et/ou actes peuvent être légalement communiqués. Tout investissement ou activité d'investissement auquel le Mémorandum d'Offre d'Echange se rapporte n'est accessible qu'à ces personnes ou ne sera réalisé(e) qu'avec ces personnes et les autres personnes ne doivent pas s'y fier.

De plus, si, et dans l'hypothèse où, ce communiqué ou l'offre de titres à laquelle il se rapporte seraient diffusés dans un État membre de l'EEE, ce communiqué et l'offre de tout titre décrit dans le présent document sont uniquement adressés dans cet État membre de l'EEE à des « investisseurs qualifiés » au sens du Règlement (UE) 2017/1129 (tel que modifié, le « **Règlement Prospectus UE** ») (ou qui sont d'autres personnes à qui l'offre peut légalement être adressée) et ne doivent pas être pris en compte ou opposés par d'autres personnes dans cet État membre de l'EEE. L'offre et la cession des Obligations seront effectuées en vertu d'une exception à l'obligation de produire un prospectus pour les offres de titres prévue par le Règlement Prospectus UE. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement Prospectus UE ni une offre au public.

Si, et dans l'hypothèse où, ce communiqué ou l'offre de titres à laquelle il se rapporte seraient diffusés au Royaume-Uni, ce communiqué et l'offre de tout titre décrit dans le présent document sont uniquement adressés et dirigés au Royaume-Uni à des personnes qui sont des « investisseurs

qualifiés » au sens du Règlement (UE) 2017/1129, tel que transposé en droit interne britannique en vertu de la Loi de 2018 sur le retrait de l'Union européenne du Royaume-Uni (*European Union (Withdrawal) Act 2018*) (le « **Règlement Prospectus UK** ») (ou qui sont d'autres personnes à qui l'offre peut légalement être adressée) et ne doivent pas être invoqués ou opposés par d'autres personnes au Royaume-Uni. L'offre et la cession des Obligations seront effectuées en vertu d'une exception à l'obligation de produire un prospectus pour les offres de valeurs mobilières prévue par le Règlement Prospectus UK. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement Prospectus UK ni une offre au public.

La diffusion du Memorandum d'Offre d'Echange peut être restreinte dans certaines juridictions par la loi. Les personnes en possession du Memorandum d'Offre d'Echange sont tenues par l'Émetteur et l'Agent de s'informer de ces restrictions et de les respecter.

Déclarations prospectives

Ce communiqué peut contenir des « déclarations prospectives » qui impliquent des risques et des incertitudes. Les déclarations prévisionnelles se reconnaissent à l'emploi de termes tels que « croire », « s'attendre à », « pouvoir », « devoir », « chercher », « approximativement », « avoir l'intention », « planifier », « estimer » ou « anticiper » ou d'autres expressions similaires qui se rapportent à la stratégie, aux plans ou aux intentions d'Atalian. Ces déclarations prospectives sont soumises à des risques et à des incertitudes qui peuvent changer à tout moment et, par conséquent, les résultats réels d'Atalian peuvent différer significativement de ceux qu'il prévoit. Atalian a fondé ces déclarations prospectives sur ses opinions et hypothèses actuelles concernant des événements futurs. Bien qu'Atalian estime que ces hypothèses sont raisonnables, elle avertit qu'il est très difficile de prévoir l'impact de facteurs connus et qu'il est impossible pour Atalian d'anticiper tous les facteurs qui pourraient affecter ses résultats réels. Les déclarations prospectives incluses dans ce communiqué ne doivent pas être considérées comme une déclaration d'Atalian selon laquelle ses plans et objectifs seront atteints. Atalian ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser publiquement les déclarations prévisionnelles, que ce soit à la suite de nouvelles informations ou d'événements futurs ou pour toute autre raison.